

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Régularisation de la prise d'eau de Nursoli destinée à alimenter en eau potable le Haut Fium'Orbu

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal de la Plaine du Fium'Orbu

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Francis GIUDICI (président du syndicat)

RCS / SIRET

2 5 2 0 0 0 7 9 9 0 0 0 1 2

Forme juridique

SIVOM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Le projet vise à régulariser la prise d'eau de Nursoli aménagée en septembre 2017 pour alimenter en eau potable le Haut Fium'Orbu. Il est également prévu de démanteler deux anciennes prises d'eau (Nursoli 1 et 2) qui sont implantées environ 1,5 km en amont de la nouvelle prise d'eau.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La prise d'eau de Nursoli est constituée d'un seuil en béton construit dans le lit du ruisseau de Nursoli. La hauteur du seuil varie entre 40 et 50 cm. Il dispose d'une échancrure en son centre qui assure la continuité hydraulique.

L'exploitation de la prise d'eau de Nursoli vise à assurer l'alimentation en eau potable du Haut Fium'Orbu en période estivale (juin à septembre). Le débit à prélever pour satisfaire les besoins en eau au pic estival représente 2,1% du débit mensuel minimum se produisant en moyenne une fois tous les cinq ans (QMNA5) et 0,15% du débit moyen interannuel (QA).

Il est également prévu de démanteler deux anciennes prises d'eau (Nursoli 1 et 2) qui sont implantées environ 1,5 km en amont de la nouvelle prise d'eau. La prise Nursoli 1 est notamment constituée d'une retenue maçonnée de 1 m de haut et 10 m de large aménagée dans le lit du ruisseau de Nursoli. La prise Nursoli 2 est quant à elle constituée de deux retenues maçonnées de 0,5 m de haut et 8 m de large implantées dans le lit du ruisseau de Nursoli.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de protéger la qualité de la ressource en eau, ainsi que sa capacité de production, afin d'assurer l'alimentation en eau potable du Haut Fium'Orbu.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Afin de respecter les préconisations de l'hydrogéologue agréé, un Périmètre de Protection Immédiat sera mis en œuvre autour de la prise d'eau de Nursoli. Il sera matérialisé par les installations suivantes :

- Une clôture de 2 m de hauteur, 18 m de long, pourvue d'une porte fermant à clef, positionnée au bout du sentier permettant d'accéder au captage, en rive droite du ruisseau de Nursoli ;
- Une clôture de 2,5 m de long positionnée en rive gauche du ruisseau de Nursoli.

De plus, la dalle en béton qui recouvre partiellement le bac de départ sera remplacée par un capot étanche ouvrable muni d'une cheminée d'aération.

La mise en œuvre de ces aménagements ne nécessitera pas d'intervenir dans le lit du ruisseau de Nursoli.

L'opération prévoit également le démantèlement des deux anciennes prises d'eau (Nursoli 1 et 2). La démolition des retenues d'eau impliquera d'intervenir dans le lit du ruisseau de Nursoli au niveau de ces deux prises d'eau. Néanmoins, compte tenu de leur localisation, aucun engin mécanique n'interviendra lors des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La prise d'eau de Nursoli sera exploitée en période estivale (de juin à septembre) pour alimenter en eau potable le Haut Fium'Orbu. Un compteur de production doit être installé sur la conduite d'adduction en entrée de la station de traitement d'Isolaccio afin de suivre les prélèvements réalisés dans le ruisseau de Nursoli.

Le périmètre de protection immédiate sera entretenu de façon régulière afin que la zone de captage reste propre. Le Syndicat Intercommunal de la Plaine du Fium'Orbu veillera au maintien en bon état de la clôture matérialisant le PPI, notamment après chaque crue du ruisseau de Nursoli.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre des rubriques 1.2.1.0. et 3.1.1.0. de la nomenclature exposée dans l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit à prélever au niveau de la prise d'eau de Nursoli en période de pointe	470 m ³ /j
Hauteur du seuil en béton aménagé dans le lit du ruisseau de Nursoli	entre 40 et 50 cm
Dimensions de la retenue maçonnée à démanteler au niveau de Nursoli 1	H = 1 m et l = 10 m
Dimensions de la retenue maçonnée amont à démanteler au niveau de Nursoli 2	H = 0,6 m et l = 7 m
Dimensions de la retenue maçonnée aval à démanteler au niveau de Nursoli 2	H = 0,5 m et l = 8 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La prise d'eau de Nursoli aménagée en septembre 2017, ainsi que les anciennes prises d'eau (Nursoli 1 et Nursoli 2), se trouvent sur la commune d'Isolaccio-di-Fiumorbu.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c) d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Isolaccio-di-Fiumorbu

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prise d'eau de Nursoli aménagée en septembre 2017, ainsi que les anciennes prises d'eau (Nursoli 1 et Nursoli 2), se trouvent dans le périmètre de la ZNIEFF de type II référencée 940004157 "Forêts du Fiumorbu".
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prise d'eau de Nursoli aménagée en septembre se situe à 1 095 m NGF. La prise de Nursoli 2 se situe à 1 465 m NGF. La prise de Nursoli 1 se situe à 1 475 m NGF.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prise d'eau de Nursoli aménagée en septembre 2017, ainsi que les anciennes prises d'eau (Nursoli 1 et Nursoli 2), se trouvent au sein du Parc Naturel Régional de Corse.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La procédure de régularisation de la prise d'eau de Nursoli est en cours. Les prises d'eau de Nursoli 1 et 2 avaient été déclarées d'utilité publique par l'arrêté préfectoral n°03/5079 en date du 2 juillet 2003.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prise d'eau de Nursoli sera exploitée uniquement en période estivale (de juin à septembre). Le débit à prélever au niveau de la prise d'eau de Nursoli en période de pointe pour alimenter en eau potable le Haut Fium'Orbu est évalué à 470 m3/j, soit 2,1% du QMNA5 et 0,15% du QA. L'opération prévoit de ne plus prélever d'eau dans le ruisseau de Nursoli au niveau des anciennes prises d'eau (Nursoli 1 et 2). L'arrêté préfectoral n° 03/5079 en date du 2 juillet 2003 autorisait un prélèvement maximal de 5,4 m3/h au niveau de chacune de ces deux prises d'eau, soit un débit total égal à 259,2 m3/j.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet. Le projet ne prévoit pas d'extraction de matériaux, ni de remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La matérialisation du PPI empêchera la divagation d'animaux à proximité immédiate de la prise d'eau, ainsi que la traversée du ruisseau de Nursoli au droit de la prise d'eau. Toutefois, le franchissement du cours d'eau restera possible en amont et en aval de la zone de captage. La présence de l'échancrure au milieu du seuil en béton assure la continuité hydraulique et écologique. La suppression des retenues d'eau au niveau des anciennes prises d'eau permettra de restaurer la continuité écologique sur la partie amont du ruisseau de Nursoli.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet. Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gravats issus du démantèlement des anciennes prises d'eau

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures préventives seront mises en oeuvre pour réduire au maximum les incidences du projet sur le milieu naturel :

- réalisation des travaux hors période de sécheresse afin de ne pas aggraver le risque d'incendie dans la forêt territoriale du Fium'Orbu ;
- les déchets liés aux travaux seront collectés et évacués vers des centres de traitement spécialisés ;
- le démantèlement des anciennes prises d'eau sera réalisé hors période d'exploitation de la nouvelle prise d'eau afin de ne pas affecter la turbidité de l'eau prélevée.

Parallèlement à la mise en service de la nouvelle prise d'eau de Nursoli, les deux anciennes prises d'eau situées en amont ne seront plus exploitées. La démolition des retenues maçonnées existantes au niveau des prises de Nursoli 1 et 2 permettra de restaurer la continuité écologique sur la partie amont du ruisseau de Nursoli.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

J'estime que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. En effet, les aménagements qui seront mis en oeuvre au niveau de la prise d'eau de Nursoli auront lieu uniquement sur les berges du ruisseau de Nursoli. Les travaux seront très limités dans le temps et dans l'espace.

D'un point de vue quantitatif, l'abandon des prises de Nursoli 1 et 2 compense en partie les prélèvements réalisés au niveau de la nouvelle prise d'eau. De plus, leur démantèlement permettra de restaurer la continuité hydraulique et écologique sur la partie amont du ruisseau de Nursoli.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Cherbourg

le,

23 09 2019

Signature



